

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3
DU 9 FEVRIER 2017**

PRESIDENCE : Madame Michèle DUGOURGEOT, Proviseur

QUORUM : 14

NOMBRE DE PRESENTS : 22

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 5

ORDRE DU JOUR :

1. DBM POUR INFORMATION ET POUR VOTE
2. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR UN LOGEMENT VACANT
3. CONTRAT DE TELEPHONIE
4. VOYAGE EN ALLEMAGNE: ACTE MODIFICATIF
5. TARIF CAUTION POUR BADGE PORTAIL
6. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITES LYONNAISES POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DE 1^{ère}
7. PREPARATION DE LA RENTREE 2017 :
 - EMPLOI DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALISEE ET DES IMP.

Le quorum étant atteint, 22 membres présents, Madame le Proviseur ouvre la séance à 18h 05.

Le procès verbal des délibérations du Conseil d'Administration du **22 novembre 2016** est approuvé à l'unanimité ainsi que l'ordre du jour modifié.

« *Adoption du procès-verbal du CA du 22/11/2016 et du présent ordre du jour* »

Acte n° 48

Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22
-----------------	-----------	--------------------	----------	-----------------	-----------	---------------	----------	-------------	-----------

Le secrétariat est assuré par Monsieur AILLOUD, Proviseur adjoint.

1. DBM POUR INFORMATION ET POUR VOTE

Madame la gestionnaire présente

- la DBM pour information n°1 : modifications d'ouvertures de crédits liées à l'octroi de subventions.
- La DBM pour vote n°2 : affectation des reliquats de dotations globalisées 2016, qui concernent les fonds sociaux pour **2 832.86€** et les TICE et droits de reprographie pour **467€**.

« *Vote de la DBM n° 2* »

Acte n° 49

Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22
-----------------	-----------	--------------------	----------	-----------------	-----------	---------------	----------	-------------	-----------

2. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR UN LOGEMENT VACANT

Le logement situé au 2^{ème} étage du bâtiment 3 est attribué à la gestionnaire, qui a obtenu une dérogation à l'obligation de résidence. Ce logement a été proposé, via l'intranet professionnel, à la location à titre précaire aux personnes éligibles, qui doivent être fonctionnaires d'état ou territoriaux. Le loyer a été déterminé par les domaines à **537€** mensuels hors charges. Nous proposons d'établir une convention d'occupation précaire au bénéfice de Madame Annie DECHANT, infirmière scolaire en poste au collège Jean de Tournes et secteur de Fontaines.

« *Convention d'occupation précaire au bénéfice de Madame Annie DECHANT pour le logement situé au 2^{ème} étage Bâtiment 3 pour un loyer mensuel de 537€ hors charges à compter du 17 février 2017* »

Acte n° 50

Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22
-----------------	-----------	--------------------	----------	-----------------	-----------	---------------	----------	-------------	-----------

3. CONTRATS DE TELEPHONIE

Nous souhaitons reconduire les contrats avec la société Coriolis, qui nous a donné satisfaction.

Les contrats débutent le 01.04.2017 pour une durée de 36 mois sans tacite reconduction.

Nous avons un premier contrat **n°201701182VG** pour les deux lignes téléphoniques des ascenseurs + ligne fax + ligne Amplivia pour l'accès à l'interne, pour un abonnement mensuel de **65.20 € HT** auquel

s'ajoutera le prix des communications.

Le deuxième contrat **n°201701181VG** concerne la ligne standard. L'abonnement mensuel s'élève à **128.30 € HT**. Il comprend 10 lignes en accès direct, les communications étant en illimité pour les fixes et mobiles.

Sur l'année, cela représente **2 786.40 € TTC** d'abonnement. Pour information, on avait dépensé **3 228.30€** au total en 2016, avec les communications.

« Contrats de téléphonie n°201701182VG et n°201701181VG avec la société CORIOLIS à compter du 01.04.2017 pour une durée de 36 mois, comprenant des abonnements mensuels de 65.20€HT et 128.30 € HT »

Acte n° 51									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

4. VOYAGE EN ALLEMAGNE : ACTE MODIFICATIF

Une modification du nombre d'élèves, qui passe de 49 à 51, a pour effet de diminuer la participation financière des familles de **345€ à 339€**.

« Modification de l'acte n°32 - Autorisation d'organiser un voyage scolaire facultatif en Allemagne au 2^{ème} trimestre 2017 pour 51 élèves et 4 accompagnateurs, avec une participation des familles de 339 € »

Acte n° 53									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

5. TARIF CAUTION POUR BADGE PORTAIL

Des travaux liés à la mise en conformité de l'accessibilité du lycée se dérouleront à partir des congés de février 2017 (éclairage et signalisation cages d'escalier, mise en conformité des sanitaires, création d'espaces d'attente sécurisés, bandes réfléchissantes pour les mal voyants, signalétique intérieure) Les entreprises auront besoin d'accéder au lycée pendant les périodes de fermeture et se verront remettre un badge portail livraison.

« Autorisation d'encaisser une caution de 50€ par badge portail livraison »

Acte n° 52									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

6. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES TROIS UNIVERSITES LYONNAISES POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DE 1^{ère}

Dans le cadre de la charte d'engagement pour une meilleure articulation de la transition entre l'enseignement secondaire et des études supérieures réussies, les trois universités ouvrent leurs portes aux élèves de 1^{ère} volontaires, qui s'inscrivent sur les portails.

Pour Lyon1, accueil des lycéens les 22, 29 mars, 5 et 12 avril 2017

« Convention 2017 - Les mercredis de Lyon 1 - action de découverte de l'université Lyon 1 pour les 1^{ère} générales »

»Acte n° 54									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

Pour Lyon 2 , cours magistraux de découverte les mercredis 8, 15 22 et 29 mars 2017 pour les filières anglais LLCE, droit, histoire de l'art, information-communication, psychologie, sciences économiques et de gestion, science politique, sciences de l'éducation, sciences du langage, et sociologie.

« Convention 2017 cours magistraux de découverte avec l'université Lyon 2 pour les 1^{ère} générales »

Acte n° 55									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

Pour Lyon 3, cours de 1^{ère} et seconde année de licence et de DUT au sein de l'université.

« Convention 2017 : Informer pour mieux accompagner l'orientation et suivre un cours dans une formation du supérieur avec l'université Lyon3 pour les 1^{ère} générales »

Acte n° 56									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	0	Pour	22

7. PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2016 : EMPLOI DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALISEE ET DES IMP

Madame le proviseur commente les différents documents qui ont été présentés aux enseignants en conseil pédagogique le lundi 6 février 2017 et en Commission Permanente le mardi 7 février 2017. Voir pièce jointe.

Les éléments principaux sont les suivants :

PREVISIONS POUR LA RENTREE 2017 :

SECONDES Effectifs	SECONDES Structure	PREMIERES Effectifs	PREMIERES Structure	TERMINALES Effectifs	TERMINALES Structure	TOTAL
260	8	1L : 20	1L/ES	TL : 31	TL : 1	
		1ES : 48	1 ES : 1 + (1L/ES)	TES : 70	TES : 2	
		1SSI : 31	1SSI : 1	T SSI : 43	TSSI/SVT : 2	
		1SSVT : 62	1SSVT : 2	T SSVT : 81	TSSVT : 2	
		1STI2D : 18	1STI2D : 1	T STI2D : 23	TSTI2D 1	
260	8	179 élèves	6	248 élèves	8	687/ 22 div.
N-1 2016 : 234	N-1 2016 7	N-1 2016 239	N-1 2016 8	N-1 2016 217	6 pour le rectorat 7 pour le lycée	N-1 2016 690/21 div

Commentaire :

Le faible effectif des secondes cette année se répercute sur la structure des 1^{ères} générales. Les effectifs L/ES conduisent à un mixage. Pour les S, trois divisions homogènes sont prévues.

Pour ce qui concerne les terminales, le rectorat projette 100% de passages et intègre des redoublants, ce qui produit des effectifs supérieurs à ceux de 1^{ère}.

Enseignements de spécialité en terminale : 2H par tranche de 30 élèves pour S et ES, par tranches de 18 élèves pour L. Pas de financement pour les TSSI, pour lesquels la spécialité est facultative.

Financements des options :

- Musique : 9H
- Italien 3 : 7h30
- Grec et le latin : Pas de financement dans cette notification de DHG.

Le Rectorat n'a pas pris de décision de fermeture du latin et du grec au lycée Rosa Parks, mais, en termes de financement, aucune option facultative n'est financée si les effectifs de seconde, 1^{ère} et terminale sont inférieurs à 10, ce qui est le cas actuellement : 7 élèves de seconde en grec. Pour les groupes compris entre 10 et 20 élèves sur les 3 niveaux, un groupe sera attribué, ce qui représente 3H. En conséquence, si les élèves de seconde poursuivent en 1^{ère} et que de nouveaux élèves se seconde s'inscrivent en grec, le Rectorat pourra envisager d'allouer un groupe. Même principe pour le latin mais l'éventualité est très faible car nous n'avons aucun latiniste en seconde cette année.

En conséquence, si l'effectif de grec est suffisant, il pourra être maintenu en regroupant les 2 puis 3 niveaux, nonobstant la difficulté pédagogique pour le professeur. Les professeurs indiquent en commission permanente qu'ils souhaitent maintenir le poste de lettres classiques et ne sont pas favorables à sa transformation en poste de lettres modernes.

Enseignements d'exploration de seconde :

- Création d'ICN : informatique et création numérique
- Nombre de groupes : 2 ICN, 5 MPS, 3SI, 1L&S, 1PFEG, 1ITA3

Il s'agit de répartir la DHG entre les disciplines en respectant impérativement le ratio **HP/HSA**.

Dans un premier temps, il convient de déterminer les besoins en heures d'enseignement par niveau puis de globaliser par discipline. Au terme de ce travail, des besoins apparaissent dans plusieurs disciplines, où des créations de supports seront nécessaires. L'objectif de cette répartition consiste à prévoir les suppressions ou les créations de postes, afin de préparer le mouvement des enseignants.

PROPOSITIONS :

➤ Demandes de création de poste :

- 1 Poste en mathématiques

➤ Demandes de création de supports provisoires :

- Sciences physiques : BMP de 12H
- Musique : CSR de 6H (M.Cablé, collègue Honoré de Balzac)
- EPS : BMP de 6H

➤ Compléments de services donnés (CSD) :

- Philosophie : CSD de 3H sauf si reconduction de la décharge de 4H de M.Perez
- Italien : CSD de 6H (au collègue Jean Renoir)
- SVT : CSD de 6H (au lycée Claude Bernard)
- Histoire-géographie : CSD de 6H sur le poste au mouvement
- Lettres modernes : CSD de 3H sur le poste au mouvement

Concernant les heures DHG, il reste **4.35H** non utilisées sur **880H**. Elles seront utilisées lors de la phase de réajustement en juillet, notamment pour les langues, ou transformées en HSE.

Il reste **9.5 HP** non utilisées. A l'inverse, on a affecté **5.15 HSA** de plus que le quota imparti.

Concernant les 15 IMP, indemnités pour missions particulières définies dans le nouveau cadre réglementaire (décret du 20 août 2014), l'affectation suivante, identique à celle de l'année en cours, est proposée :

- Laboratoire sciences physiques (1)
- Laboratoire SVT (1)
- Laboratoire SI (1)
- Mission de chef des travaux (3)
- Coordination EPS (1)
- Référent ressources pédagogiques et usages numériques (4)
- Référent PRONOTES codes parents et élèves (1)
- Webmaster site du lycée (1)
- Référent culture (0.5)
- Missions infra-annuelles ponctuelles (1.5)

M.FREGONESE, représentant FCPE, déclare voter contre cette proposition de répartition de la DHG en raison de la restriction des moyens, qui ne permettent plus de financer certaines options.

Il est procédé au vote de la répartition de la DHG et des IMP.

« **Vote sur l'emploi de la dotation horaire globalisée 2017 et des IMP** »

Acte n° 57									
Présents	22	Abstentions	0	Exprimés	22	Contre	1	Pour	21

Le conseil d'administration consacré au compte financier est fixé **le mardi 4 avril 2017**.

La séance est levée à 19h10.

La Présidente,
Michèle DUGOURGEOT

Le secrétaire de séance,
Michel AILLOUD



PJ :

- DBM
- Document DHG 2017
- Conventions avec les universités lyonnaises